



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 11 septembre 2015

CÉRÉMONIE EN L'HONNEUR DES ASSISTANTS FAMILIAUX ET PRÉSENTATION DE LA CAMPAGNE DE RECRUTEMENT

Florence Doucet, Conseillère départementale déléguée à l'enfance, la famille et aux personnes handicapées, remettent, ce vendredi 11 septembre, les diplômes d'État à 13 nouveaux assistants familiaux. C'est l'occasion de présenter la nouvelle campagne de recrutement d'assistants familiaux. 35 postes sont à pourvoir.

L'implication du Conseil départemental pour l'enfance

Pour 2015, le budget du Conseil départemental en faveur de l'enfance s'élève à 32,6 millions d'euros dont 5,6 millions d'euros dédiés à la prévention et 27 millions d'euros dédiés à la protection, en particulier pour l'accueil des enfants confiés.

Le département de Loir-et-Cher privilégie les actions de prévention à domicile afin de permettre aux enfants de vivre avec leur famille. Toutefois, **lorsque la prise en charge des enfants s'avère nécessaire, l'accueil par des assistants familiaux est privilégié**. Un mode de placement qui permet à l'enfant de tisser des liens affectifs et relationnels, et aussi de grandir dans les meilleures conditions.

En 2014, on comptait 232 assistants familiaux dans le département. Parmi les 694 enfants confiés au service de la protection de l'enfance et de la famille, 435 ont été placés chez des assistants familiaux soit près de 63% des enfants confiés au 31 décembre 2014.

Le Loir-et-Cher est reconnu pour sa politique de promotion de l'accueil en famille. Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine a toujours dans notre département un service de placement familial et la fondation Grancher prenant en charge des enfants de la région parisienne emploie, depuis son antenne de Vierzon, des assistants familiaux du département.

Le métier d'assistant familial

L'assistant familial accueille à son domicile un ou plusieurs enfants ou adolescents retirés

de leur famille pour des raisons sociales. Il les aide à grandir et s'épanouir malgré les difficultés qu'ils ont pu traverser. C'est un travailleur social qui exerce un métier exigeant au quotidien, à domicile. L'ensemble de la famille de l'assistant familial est engagé dans le projet.

A ne pas confondre avec le métier d'accueillant familial qui consiste à accueillir à domicile des personnes âgées (plus de 60 ans) ou des personnes handicapées adultes (à partir de 18 ans).

C'est un travail d'équipe qui se pratique aux côtés des professionnels socio-éducatifs. Les assistants familiaux font partie de l'équipe de protection de l'enfance et de la famille et en sont acteurs à part entière.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

Une campagne de recrutement : 35 postes à pourvoir

Le nombre d'enfants et d'adolescents à confier en familles d'accueil ne cesse d'augmenter. Pour faire face à cette situation préoccupante et éviter au maximum le séjour prolongé en foyer, le **Conseil départemental de Loir-et-Cher lance une vaste campagne de recrutement d'assistants familiaux, profession mieux connue sous le terme de famille d'accueil. 35 postes sont à pourvoir.**

Pour interpeller et susciter des vocations, le message « Soigner les blessures de l'enfance et de l'adolescence, c'est un beau métier » se décline avec 4 visuels qui seront déployés sur différents supports et dans le cadre de partenariats.



soignez les blessures de l'enfance et de l'adolescence, **engagez-vous**

soigner les blessures de l'enfance et de l'adolescence c'est un beau métier

Assistant familial un métier, une mission
35 postes à pourvoir
 pour accueillir les enfants du Loir-et-Cher
 Téléphonez au 02 54 58 41 90

soigner les blessures de l'enfance et de l'adolescence c'est un beau métier

Assistant familial un métier, une mission
35 postes à pourvoir
 pour accueillir les enfants du Loir-et-Cher
 Téléphonez au 02 54 58 41 90

soigner les blessures de l'enfance et de l'adolescence c'est un beau métier

Assistant familial un métier, une mission
35 postes à pourvoir
 pour accueillir les enfants du Loir-et-Cher
 Téléphonez au 02 54 58 41 90

soigner les blessures de l'enfance et de l'adolescence c'est un beau métier

Assistant familial un métier, une mission
35 postes à pourvoir
 pour accueillir les enfants du Loir-et-Cher
 Téléphonez au 02 54 58 41 90

Assistant familial un métier, une mission
35 postes à pourvoir
 pour accueillir les enfants du Loir-et-Cher
 Téléphonez au **02 54 58 41 90**

www.leloiretcher.fr



CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Quelle formation et quel diplôme pour exercer ce métier ?

Après l'obtention de l'agrément par le Conseil départemental et avant l'accueil du premier enfant, l'assistant familial doit suivre un stage préparatoire de 60 heures.

Le diplôme nécessaire pour devenir assistant familial est le diplôme d'État d'Assistant Familial (DEAF). Il permet de pouvoir exercer sans limitation de durée alors qu'en l'absence du DEAF, un agrément doit être renouvelé tous les cinq ans. Ce diplôme peut être obtenu **par la voie de la formation ou par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE).**

La formation préparatoire au diplôme est une formation obligatoire que tout nouvel assistant familial doit suivre dans un délai de 3 ans après son premier contrat de travail. Elle est dispensée en alternance et est organisée sur une amplitude de 18 à 24 mois (durée : 240 heures). A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présentés au DEAF.

Depuis la première session de formation obligatoire en mars 2009, 56 assistants familiaux du département ont obtenu leur diplôme.

Aujourd'hui, les 13 nouveaux assistants familiaux qui ont obtenu leur diplôme suite à la session de mars – avril 2015 sont Madame BERNARD Catherine, Monsieur BONAUAUD Frédéric, Madame BIALIX Fatima, Madame CAILLAUD Nathalie, Madame HOUZOT Bérangère, Monsieur LATOUR Stéphane, Madame LORMETEAU Nathalie, Madame MANDARD Sandra, Madame MENON Sandrine, Madame PFALZ Christelle, Monsieur PILLAULT David, Monsieur ROULLEAU Pascal et Madame SALHI Aïcha.

Dans le cadre de la VAE, les candidats doivent posséder une ancienneté d'au moins 3 ans dans une activité en lien direct avec le diplôme souhaité dans les 10 ans qui précèdent la demande de validation.

Depuis novembre 2007, les sessions d'examen dans le cadre de la VAE ont permis à 19 assistants familiaux d'obtenir leur diplôme.

Actuellement, 19 autres assistants familiaux suivent la formation de 240 heures qui se terminera en fin d'année 2015. Ils seront présentés à la session d'examen d'avril 2016.

De plus, une autre session de formation a débuté en septembre dernier pour 14 assistants familiaux qui seront présentés à la session d'examen de 2017.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12